

**SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT**

Nombre de Membres – En exercice : 32      Présents : 19      Votants : 22

Date de la Convocation : 18/05/2016

**Objet : Délibération n° 16 05. 08 : MISE EN SECURITE DECHETERIE AUTERIVE**

L'an deux mille seize, le vingt-six mai, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. MARQUIE Serge (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BRIOL Patrick (CAUJAC) – DAVID Guy (CINTEGABELLE) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) – CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) – DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - BEZIAT Denis (VENERQUE) - BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, SIRABELLA Roger (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, ROUANNE Jean-Claude, TISSEIRE Bernard, MUNOZ Floréal (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) Représenté par M. BAYONI Pascal - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) Représenté par M. ZDAN Michel – RIVELLA Alain (GREPIAC) Représenté par M. AZEMA René

Excusés: MM. DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - DIDIER Claude, CHENIN Jean (CCVA) ESTANG Nadia, PARRACHE Sabine (CCLAG)

**Secrétaire de séance** : M. DAVID Guy

Monsieur le Président rappelle l'inscription qui a été faite dans le programme départemental par délibération du 24/09/2015 pour la mise en sécurité des quais de la déchetterie d'Auterive pour un montant de 13 900 € HT.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide de 20% du Conseil Départemental. En dehors de l'aide demandé au Conseil départemental aucune autre aide financière n'a été demandée.

Cette installation indispensable à la sécurité du personnel et des usagers de la déchetterie pourra être réalisée par l'Atelier du ferronnier pour un montant de 8 840 € HT qui présente l'offre la mieux disante.

Monsieur le Président propose de signer la commande avec l'Atelier du ferronnier et d'effectuer les travaux.

Monsieur le Président précise par ailleurs que la dépense a été prévue au budget 2016 et qu'elle sera payée sur les fonds propres.

Le devis accepté sera joints au dossier de demande d'aide en possession du Conseil Départemental.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la proposition du Président et le mandate pour signer le bon de commande à l'Entreprise Atelier du Ferronnier, pour solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental et pour signer tout document administratif et financier s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour,  
mois et an que dessus

Le Président

ZDAN Michel